

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique

46, rue des petites écuries 75010 PARIS contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy -Télédoc 146 75572
PARIS CEDEX 12

Paris le, 20 octobre 2017

Monsieur le ministre

Le 16 octobre 2017, vous avez annoncé à l'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires le report d'un an d'un certain nombre de mesures programmées en 2018 dans le cadre de la mise en œuvre unilatérale du protocole PPCR.

Nous tenons à affirmer par ce courrier notre désaccord face à cette annonce.

En effet, les agents publics subissent les mesures négatives du protocole, comme l'allongement des carrières ou la suppression des réductions d'ancienneté, alors que les mesures visant à atténuer ces préjudices sont reportées.

Cette mise en œuvre déséquilibrée est donc extrêmement sévère à l'encontre des fonctionnaires.

Les décrets de mise en œuvre du protocole PPCR sont déjà publiés et les agents publics informés de leur nouvelle situation. Ce revirement crée donc une insécurité sociale et statutaire, en particulier pour les travailleurs sociaux qui devaient changer de catégorie.

Nous vous demandons par conséquent de bien mesurer tout l'impact de votre annonce et de revenir sur votre décision de reporter d'un an les transferts primes-points, l'attribution de points d'indice dans la grille et l'intégration des travailleurs sociaux dans la catégorie A.

Par ailleurs, pour FO, la revalorisation du point d'indice ainsi que la suppression du jour de carence nécessitent de la part du Gouvernement une approche différente de la politique salariale dans la fonction Publique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Christian GROLIER Secrétaire Général